

Thuin, le 6 juin 2020



Association sans but lucratif

Sous le haut patronage de
S.M. le Roi, affiliée à l'ISSF et
au COIB

Fédération Sportive reconnue
par l'Exécutif de la
Communauté Française

Mesdames, Messieurs, Membres et
Tireurs de l'URSTBF

Président

Concerne : Circulaire « Déconfinement - Phase 3 - Secteur Sportif » et « Coronavirus »

Madame, Messieurs, responsables de club, membres et tireurs de l'URSTBF,

Le dernier Conseil National de Sécurité de ce 3 juin a annoncé le déconfinement pour le milieu sportif à partir du 8 juin 2020, décision attendue par le monde sportif dans son ensemble; il restait à attendre le protocole émanant de l'Adeps ainsi que la circulaire de notre Ministre des Sports, choses faites ce 6 juin.

Mais tout d'abord, nous tenons à vous remercier, vous, les gestionnaires et dirigeants responsables de vos clubs pour avoir respecté, dans l'ensemble, nos directives pendant la période de confinement de notre sport.

Croyez bien que toutes nos décisions ont été dictées, non seulement par le souci de protéger au maximum nos membres dont la grosse majorité fait partie de la population à risque; par le bon sens citoyen mais également par le respect des consignes émanant du fédéral et de nos autorités de tutelle.

Tout comme les autres fédérations sportives, nous avons multiplié les visioconférences, entretiens et correspondances afin de trouver les meilleures solutions tenant compte de nos spécificités et des mesures sanitaires applicables.

Comme attendu depuis hier, voici les quelques mots reçus du Cabinet de notre Ministre :

Chères amies et Chers amis du sport,

Ce 3 juin, la troisième phase de déconfinement a été présentée. Le mouvement sportif dans son ensemble attendait avec impatience les nouvelles recommandations qui ont été accueillies avec un soulagement et une énorme envie que je partage entièrement.

Les évolutions régulières du déconfinement que nous avons connues depuis le 4 mai dernier, je tiens à le souligner, sont autant de victoires qui sont à mettre à votre crédit grâce à votre implication au travers de communications encourageantes ou de projets innovants qui ont assurément contribué à renforcer l'engagement citoyen de l'ensemble de vos membres.

Je vous en remercie.

Si une reprise sportive se rapproche des normes habituelles, diverses recommandations se doivent encore d'être respectées. Il est en effet essentiel de rappeler que l'arbitre n'a pas encore sifflé la fin de la partie face au Coronavirus (Covid-19).

Valérie GLATIGNY Ministre des Sports.

Nous avons donc reçu ce jour les protocoles et mesures à prendre, notamment pour la réouverture des stands indoor, ce qui va concerner nombre d'entre-vous, et nous vous joignons en annexe le protocole émanant de l'Adeps pour nos disciplines indoor.

Par contre, pour la réouverture des cafétérias, nous sommes soumis aux mêmes règles que celles appliquées vers l'horeca, voici le lien complet :

<https://economie.fgov.be/fr/publications/guide-pour-un-redemarrage-sur>

Nous vous rappelons que les mesures reprises dans notre protocole initial pour les stands outdoor restent d'applications, le bon sens et l'esprit citoyen doivent primer afin de nous permettre de reprendre nos activités dans les meilleures conditions et en administrateurs responsables.

Nous vous renvoyons vers la newsletter de l' AISF afin d'obtenir toutes les informations nécessaires, les liens figurent sur notre site officiel.

Concernant la reprise des différents championnats, si nous avons déjà réfléchi à plusieurs possibilités, nous allons maintenant analyser les différents options possibles, tenant compte que nombre d'inconnues restent tributaires de l'évolution de l'épidémie de des décisions fédérales, nous ne manquerons de revenir vers vous dès le moment opportun.

Nous vous souhaitons une reprise responsable dès ce 8 juin et tout en vous remerciant de votre attention et vous présentons, Madame, Messieurs, responsables de club, membres et tireurs de l'URSTBF, l'expression de nos salutations sportives.

Pour le Conseil d'Administration,
Joël ROBIN Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Tir sportif

Les 6 règles d'OR :

- ✓ Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains,...) ;
- ✓ L'option des activités en plein air doit être privilégiée. En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux ;
- ✓ Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risques ;
- ✓ **Le maintien des distances sociales** sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, il est recommandé de porter un masque ;
- ✓ Les contacts sociaux seront permis entre 10 personnes différentes par semaine, en plus des personnes vivant sur le même toit ;
- ✓ Les réunions de groupe sont autorisées avec un maximum 10, enfants compris (par exemple restaurant, balade dans un parc,...).

Règles et recommandations spécifiques au monde du sport :

- ✓ Les compétitions SANS public peuvent reprendre ;
- ✓ Les vestiaires et les douches restent fermés ;
- ✓ Les cafétérias/buvettes peuvent ouvrir selon les recommandations de l'Horeca : <https://economie.fgov.be/fr/publications/guide-pour-un-redemarrage-sur> ;
- ✓ Le groupe de 20 participants avec un moniteur reste d'application ;
- ✓ Le moniteur qui encadre plusieurs groupes devra maintenir une distance de minimum 5m ou s'équiper d'un matériel de protection vis-à-vis de ses pratiquants (masque, visière, écran plexiglass,...)
- ✓ Si vous présentez des symptômes, arrêtez immédiatement votre activité. 14 jours après les premiers symptômes ET 72h après la disparition des derniers symptômes, vous ne présentez plus de risque de contamination ;
- ✓ Si vous avez eu des contacts avec une personne positive au virus et que vous ne présentez pas de symptômes ne dépassez pas 80% de fréquence cardiaque maximale durant les 14 jours qui suivent ce contact ;
- ✓ Évitez les contacts rapprochés dans les activités avec hyperventilation (vous respirez plus rapidement pour répondre à l'intensité de l'activité).

Règles spécifiques à la discipline :

- ✓ **Privilégier le matériel individuel avec désinfection avant et après usage** ;
- ✓ Désinfection des pas de tir et reprise des cibles après chaque usage ;
- ✓ **Interdiction de se prêter les armes entre tireurs.**

Nombre de participants :

- ✓ 20 participants par groupe + présence obligatoire d'un entraîneur.

Les activités limitées :

- ✓ Néant

Planning de reprise :

- ✓ 08/06 : Mise en application de la phase 3 ;
- ✓ 01/07 : Groupe de 50 personnes, compétitions avec maximum 200 spectateurs assis.